



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 4 juillet 2023, à 19 h 01, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230704-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230704-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-230704-2.6 intitulé *Approbation de la recommandation CEG-2023-001 concernant le retrait du mandat portant sur la révision du Code de déontologie et d'éthique révisé des élus.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CO-230704-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 JUIN 2023 À 19 H 01

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2023 à 19 h 01 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 15 JUIN 2023 À 16 H 19 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juin 2023 à 16 h 19, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-230704-2.1

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2023 (SD-2023-1676)

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-2.2

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-1808)

Il est proposé de désigner M. Sylvain Joly, membre du conseil ordinaire, à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil, en remplacement de M. Eric Normandin, jusqu'au terme de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-2.3**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2023-1895)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunion du Comité consultatif sur l'environnement tenue le 15 décembre 2022;
- 2° réunion du Conseil interculturel tenue le 9 mars 2023;
- 3° réunion du Conseil des aînés tenue le 14 mars 2023.

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-230704-2.4**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2023-1875)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 17 avril 2023;
- 2° réunion de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie tenue le 21 avril 2023;
- 3° réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 26 avril 2023;
- 4° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 8 mai 2023.

CO-230704-2.5**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CMD-2023-001 CONCERNANT L'ANALYSE DE LA STRATÉGIE DE STATIONNEMENT URBAIN GLOBALE ET DES ACTIONS DU PLAN (SD-2023-1875)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CMD-2023-001, adoptée par la Commission de la mobilité durable le 17 avril 2023, concernant la poursuite de l'analyse de la stratégie de stationnement urbain globale et de prioriser les actions du plan suivantes (en dehors de celles déjà en cours) :

- 1° l'utilisation d'un système de vignettes pour protéger le stationnement résidentiel de façon équitable;
- 2° de prévoir des espaces réservés aux véhicules en autopartage et faciliter le stationnement de ces véhicules;
- 3° d'accroître la présence de zones de débarcadère dans les secteurs commerciaux et à proximité des générateurs importants en raison du volume de livraison et de favoriser ce point pour le secteur de la rue Saint-

Charles/Centre-ville et de considérer la possibilité d'implanter des mini-hubs (ex. : projet Colibri à Montréal) pour décarboner la livraison de colis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-2.6

APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CEG-2023-001 CONCERNANT LE RETRAIT DU MANDAT PORTANT SUR LA RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE RÉVISÉ DES ÉLUS (SD-2023-1875)

RETIRÉ

CO-230704-2.7

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE SUR L'ENCADREMENT DES FEUX EXTÉRIEURS ET FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS (SD-2023-2141)

Il est procédé au dépôt du rapport de la démarche participative sur l'encadrement des feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels menée par l'Office de participation publique de Longueuil, daté du 19 juin 2023 et joint au sommaire décisionnel SD-2023-2141.

CO-230704-2.8

ENGAGEMENT DE LA VILLE À LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PROJET PARCS EN SANTÉ (SD-2023-1918)

CONSIDÉRANT que le projet *PARCS en Santé* est un projet qui vise à mettre en œuvre et évaluer une stratégie d'intervention durable visant à protéger les écosystèmes des parcs-nature périurbains tout en réduisant les risques pour la santé humaine dus aux maladies transmises par les tiques

CONSIDÉRANT que ce projet est né d'un partenariat entre une équipe de scientifiques issus de diverses universités et de spécialités différentes comme la médecine vétérinaire, la gestion et conservation de la faune et des habitats, la socio-écologie et la médecine sociale et préventive.

Il est proposé par M. Alavaro Cueto, appuyé par Jonathan Tabarah, de confirmer l'engagement de la Ville à participer au financement du projet *PARCS en Santé*, auquel cas un sommaire décisionnel et une entente seront soumis pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-2.9**NOMINATION D'UN MEMBRE AU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2023-2045)**

Il est proposé de nommer Mme Suzie Martineau pour agir à titre de membre du Bureau du protecteur du citoyen pour une période de trois ans débutant à compter de la date de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-2.10**MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL QUANT À LA TENUE D'ACTIVITÉS PARTICIPATIVES AUPRÈS DE LA POPULATION DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-2041)**

Il est proposé de mandater l'Office de participation publique de Longueuil de tenir des activités participatives auprès de la population de la Ville de Longueuil sur le sujet de la mobilité durable et sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-2.11**REMPLACEMENT DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMMISSIONS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2023-2154)**

Il est proposé de remplacer les *Règles régissant les commissions du conseil ordinaire*, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2023-2154.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-230704-4.1**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 (SD-2023-1878)**

Il est proposé d'affecter les sommes provenant du surplus non affecté au 31 décembre 2022, de la manière suivante :

- 1.1° 0,3 M\$ au fonds d'infrastructures et grands projets;
- 1.2° 0,6 M\$ au fonds de voirie;
- 1.3° 0,6 M\$ au fonds d'assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz quitte son siège.

CO-230704-4.2

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 5 JUIN 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-1944)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 5 juin 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 443 679 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-4.3

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS VISANT LA PROMOTION DU FRANÇAIS (SD-2023-2039)

Il est proposé d'entériner la demande à l'Union des municipalités du Québec d'une aide financière pour permettre le déploiement de nouvelles activités visant la promotion du français, dans le cadre de l'appel de projets présentement en cours du programme *Fous du français*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-230704-5.1

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE PISCINES AVEC LES SYNDICATS REGROUPÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (SREM) DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 306 (SD-2023-2024)

Il est proposé d'approuver la convention collective des employés de piscines avec les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 306, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-230704-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE MAI 2023 (SD-2023-1909)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de mai 2023 et des contrats

comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-230704-6.2

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE DON AUTORISÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET PORTANT SUR UN BIEN DONT LA VALEUR N'EXCÈDE PAS 10 000 \$ (SD-2023-1845)

Il est procédé au dépôt du rapport sur le don autorisé par le comité exécutif et portant sur un bien dont la valeur n'excède pas 10 000 \$.

CO-230704-6.3

AUTORISATION D'UN ÉCHANGE D'ÉQUIPEMENT AVEC AB TECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC. RELATIF AU CONTRAT APP-21-070 POUR LA FOURNITURE D'UN BALAYEUR LASER TERRESTRE AVEC ACCESSOIRES (SD-2023-1159)

Il est proposé d'autoriser l'échange d'équipement présenté par AB Tech Services Polytechniques inc. relatif au contrat APP-21-070 pour la fourniture d'un balayeur laser terrestre avec accessoires, en remplaçant l'instrument Leica P40 par Leica RTC360, sans aucuns frais et selon les conditions de sa soumission jointe au sommaire décisionnel SD-2023-1159.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.4

MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-112 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE AU 550, RUE DU PARC-INDUSTRIEL (SD-2023-1876)

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat APP-21-112 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale au 550, rue du Parc-Industriel, adjugé à Sanexen services environnementaux inc., pour un montant estimé à 312 647,98 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-1876.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-230704-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-038 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAMBRES DE VANNES (SD-2023-1765)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-038 pour la réalisation des travaux de réfection des chambres de vannes situées aux coins de la rue Viger et de la rue de l'ENA, de la rue Viger et du boulevard Vauquelin, de la rue du Bord de l'Eau et de la rue Saint-Sylvestre, de la rue du Bord de l'eau et de la rue Saint-Étienne, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Grands projets inc., pour un montant de 1 297 546,63 \$,

taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt CO-2023-1237.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-042 POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE À BENNE BASCULANTE DE 11,5 PIEDS, MONTÉE SUR UNE CABINE À 2 PORTES (CONTRAT 1) (SD-2023-1825)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-042 pour l'acquisition d'une camionnette à benne basculante de 11,5 pieds, montée sur une cabine à 2 portes (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Bernier & Crépeau (1988) ltée, pour un montant estimé à 120 853,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-042 POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE À BENNE BASCULANTE DE 9,5 PIEDS, INCLUANT COMPARTIMENT TRANSVERSAL, MONTÉE SUR UNE CABINE À 4 PORTES (CONTRAT 2) (SD-2023-1826)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-042 pour l'acquisition d'une camionnette à benne basculante de 9,5 pieds, incluant compartiment transversal, montée sur une cabine à 4 portes (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Bernier & Crépeau (1988) ltée, pour un montant estimé à 128 813,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz reprend son siège.

CO-230704-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-042 POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE À BENNE BASCULANTE DE 9,5 PIEDS, INCLUANT COMPARTIMENT TRANSVERSAL, AVEC BOÎTE FERMÉE POUR ÉMONDAGE, MONTÉE SUR UNE CABINE À 4 PORTES (CONTRAT 3) (SD-2023-1827)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-042 pour l'acquisition d'une camionnette à benne basculante de 9,5 pieds, incluant compartiment transversal, avec boîte fermée pour émondage, montée sur une cabine à 4 portes (contrat 3), au plus bas soumissionnaire conforme, Bernier & Crépeau (1988) ltée, pour un montant estimé à 144 632,58 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-230704-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-042 POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE AVEC COMPARTIMENTS LATÉRAUX ET BENNE BASCULANTE INTERCALÉE DE 8,25 PIEDS, MONTÉE SUR UNE CABINE À 4 PORTES (CONTRAT 4) (SD-2023-1828)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-042 pour l'acquisition d'une camionnette avec compartiments latéraux et benne basculante intercalée de 8,25 pieds, montée sur une cabine à 4 portes (contrat 4), au plus bas soumissionnaire conforme, Jacques Olivier Ford inc., pour un montant estimé à 139 839,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-053 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS (OPTION 5 ANS) (SD-2023-1919)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-053 pour l'exécution des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des réseaux d'égouts (option 5 ans), pour une période de cinq ans, au plus bas soumissionnaire conforme, 9363-9888 Québec inc. (faisant affaire sous le nom SANIVAC), pour un montant de 1 682 282,06 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-057 POUR LA FOURNITURE D'ABRIS TEMPORAIRES EN TOILE (SD-2023-1652)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-057 pour la fourniture d'abris temporaires en toile, au plus bas soumissionnaire conforme, Les industries Iverco inc., pour un montant estimé à 129 165,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

M. Karl Ferraro quitte son siège.

M. Karl Ferraro reprend son siège.

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

Mme Rolande Balma quitte son siège.

Mme Rolande Balma reprend son siège.

CO-230704-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-066 POUR LA FOURNITURE DE DOS D'ÂNE ALLONGÉ (SD-2023-1921)**

Il est proposé par M. Karl Ferraro, appuyé par Mme Nathalie Delisle, d'adjuger le contrat APP-23-066 pour la fourniture de dos d'âne allongés, au plus bas soumissionnaire conforme, Traffic Logix Corp., pour un montant de 205 561,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-062 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET ÉLECTRIQUE POUR L'INSTALLATION DE STATIONS DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE BIXI (SD-2023-1920)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-062 pour la réalisation des travaux de génie civil et électrique pour l'installation de stations de vélos en libre-service BIXI, au plus bas soumissionnaire conforme, Néoelect Inc., pour un montant de 909 303,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-6.14**AUTORISATION DE PAYER UNE FACTURE DE LA VILLE DE LAVAL POUR L'ORGANISATION DU SOMMET DE L'HABITATION 2022 (SD-2023-2022)**

Il est proposé d'autoriser le paiement de la facture de la Ville de Laval datée du 26 janvier 2023 pour le remboursement de la moitié des dépenses encourues par la Ville de Laval pour l'organisation du Sommet de l'habitation 2022, soit un montant de 102 704,73 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-230704-7.1****APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC 6746918 CANADA INC. CONCERNANT LA LOCATION DE 20 CASES DANS LE STATIONNEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 85, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2023-1902)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec 6746918 Canada inc. concernant la location de 20 cases dans le stationnement de l'immeuble situé au 85, rue Saint-Charles Ouest, pour la période du 7 juillet au 6 octobre 2023, pour un montant de 2 800 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230704-8.1

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (SD-2023-1556)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel et qu'il précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu des présents articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT que cet article précise également que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à l'achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre prochaines années;

Il est proposé :

1° de confirmer à l'UMQ l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de chlorure de sodium, pour une période prenant fin le 30 avril 2027, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027, pour un montant estimé à 8 801 630,59 \$, taxes comprises, et de confier à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville fasse parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

3° de confier à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

4° de confier à l'UMQ, le mandat d'analyser les soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

5° de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

6° de s'engager à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

7° de reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce

pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

8° de transmettre à l'UMQ un exemplaire signé et conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-8.2

APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC RESSOURCES ST-JEAN-VIANNEY CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY (SD-2023-1574)

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente intervenue avec Ressources St-Jean-Vianney concernant l'usage et la gestion de la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, lequel a pour objet d'accorder une aide financière supplémentaire de 20 607 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-8.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1226 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USÉES DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1416)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1226 ordonnant des travaux de mise à niveau de stations de pompage d'eaux usées de compétence locale et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-8.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2023-1780)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro d'adopter le *Règlement CO-2023-1227 modifiant le règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus.*

Proposition technique

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, de retirer le point CO-230704-8.4.

M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Vote sur la proposition technique

Vote en faveur de cette proposition : M. Jacques Lemire.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 1 Contre : 14

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Vote sur la proposition principale

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 14 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230704-8.5**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2023-1176)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1229 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-8.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1240 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1632)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1240 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-8.7**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE VENTE ITINÉRANTE (SD-2023-1915)**

Mme Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement modifiant divers règlements en matière de vente itinérante sera présenté.

CO-230704-8.8**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1232 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE VENTE ITINÉRANTE (SD-2023-1915)**

Mme Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1232 modifiant divers règlements en matière de vente itinérante*.

CO-230704-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1093 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE CHAMBRES DE VANNE ET DE CHAMBRES DE VIDANGE, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1712)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2020-1093 ordonnant des travaux de construction et de réfection de chambres de vanne et de chambres de vidange, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, sera présenté.

CO-230704-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1237 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1093 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE CHAMBRES DE VANNE ET DE CHAMBRES DE VIDANGE, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1712)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1237 modifiant le Règlement CO-2020-1093 ordonnant des travaux de construction et de réfection de chambres de vanne et de*

chambres de vidange, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

CO-230704-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2023-0618)

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-230704-8.12

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2023-0618)

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1241 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-230704-10.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 28 AVRIL 2023 (SD-2023-1871)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 28 avril 2023.

CO-230704-10.2

RECOMMANDATION CT-230428-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TOPONYMES (SD-2023-1871)

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a pris connaissance de la recommandation CT-230428-4.1 du comité de toponymie et recommande son approbation par le conseil ordinaire, sous réserve de modifications quant aux superficies visées;

Il est proposé :

1° de nommer *boisé Guylaine-O'Reilly* la portion boisée du *parc Central*, située entre la partie sud de la rue de la Forêt et la rue des Feuillus et de nommer officiellement *parc Central* le parc linéaire;

2° d'installer un panneau de signalisation pour le *boisé Guylaine-O'Reilly*, à l'intersection de la rue Tour-du-Parc et la partie sud de la rue de

la Forêt ainsi qu'un panneau de signalisation à l'entrée du parc Central sur le boulevard Curé-Poirier Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-10.3

RECOMMANDATION CT-230428-4.2 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ODONYME (SD-2023-1871)

Il est proposé de remplacer l'odonyme *rue King-George* par *rue Antoinette-Robidoux*, identifiée sur le plan P23-04 joint au sommaire décisionnel SD-2023-1871.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-10.4

RECOMMANDATION CT-230428-4.3 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'AJOUT D'UN NOM À LA BANQUE DE NOMS (SD-2023-1871)

Il est proposé d'ajouter le nom de Roger St-Jean à la banque de noms.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-10.5

RECOMMANDATION CT-230428-5.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN TOPONYME (SD-2023-1871)

Il est proposé :

1° de nommer *parc Gray* le parc situé sur le lot 2 586 468 du cadastre du Québec et de renommer *parc Galaise* le parc situé sur le lot 2 584 589 du même cadastre, identifiés sur le plan P23-05 joint au sommaire décisionnel SD-2023-1871;

2° d'ajouter un panneau de signalisation pour le *parc Galaise* et de déplacer le panneau de signalisation identifiant le *parc Gray* sur le lot 2 586 468 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-10.6

RECOMMANDATION CT-230428-5.2 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TOPONYMES (SD-2023-1871)

Il est proposé d'attribuer le toponyme *parc Jean-Béliveau*, au parc situé sur le lot 6 108 854 du cadastre du Québec et aux parties des lots 6 108 855 et 4 850 808 du même cadastre, et le toponyme *centre Multi-sports du Collège Français de Longueuil* au lot 3 157 461 du cadastre du Québec et aux

parties des lots 4 850 808 et 6 108 855 du même cadastre, identifiés sur le plan P23-06 joint au sommaire décisionnel SD-2023-1871.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-230704-12.1

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 (SD-2023-1879)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter les sommes provenant du surplus non affecté au 31 décembre 2022, de la manière suivante :

- 1° 0,3 M\$ au fonds d'immobilisations;
- 2° 1 M\$ au fonds de réserve statutaire;
- 3° 0,5 M\$ au fonds d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.2

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 12 JUIN 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-2043)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 12 juin 2023, au montant de 551 130 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque quitte son siège.

CO-230704-12.3**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DES SERVEURS DE PROCHAINE GÉNÉRATION 911 (PG-911), SITUÉE AU 7151, BOULEVARD COUSINEAU À SAINT-HUBERT (SD-2023-1916)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 475 000 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour le financement du projet de réaménagement temporaire de la salle des serveurs de prochaine génération 911 (PG-911), située au 7151, boulevard Cousineau à Saint-Hubert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2023-1978)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 174 444,23 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, requise pour les travaux de réfection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, entre le 3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et le boulevard Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.5**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-1901)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 380 967,59 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance des travaux de réfection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, entre le 3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et le boulevard Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.6

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-005 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BOUTEILLES INTERSPIRO ET ACCESSOIRES (SD-2023-1026)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-005 pour la fourniture et la livraison de bouteilles Interspiro et accessoires, à Boivin & Gauvin inc., fournisseur unique, pour un montant de 160 390,13 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-054 POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION ET LA FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉSURVEILLANCE PAR UNE CENTRALE D'ALARME (SD-2023-1662)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-054 pour l'entretien des systèmes d'alarme intrusion et la fourniture de services de télésurveillance par une centrale d'alarme, pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} août 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Alarmes Perfection inc., pour un montant de 264 867,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-055 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (SD-2023-1924)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-055 pour les travaux d'infrastructures, de voirie et d'éclairage du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant de 10 626 913,62 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-056 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2023-1842)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-056 pour l'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de divers bâtiments municipaux, pour une période de quatre ans débutant le 1^{er} septembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Ventilation Belle-Rive inc., pour un montant de 171 342,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque reprend son siège

CO-230704-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-073 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LAMELLES ET DES SUPPORTS D'UN DÉCANTEUR DE L'USINE D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2023-1973)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-073 pour les travaux de remplacement des lamelles et des supports d'un décanteur de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Mécano inc., pour un montant de 474 509,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.11

MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-128 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 44 (SD-2023-1821)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de prendre acte d'un avis de modification et d'une dépense supplémentaire à venir au contrat APP-21-128 pour les travaux de construction de la caserne 44, adjugé à 3 Axes Construction inc., requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-1821.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-230704-12.12

MODIFICATION AU CONTRAT GG-23-047 POUR L'ABONNEMENT À UN OUTIL DE PAIEMENTS DE CONSTATS ET ENTENTES EN LIGNE, SOIT LES SOLUTIONS CONSTATS EXPRESS ET TRANSPHERE (SD-2023-1947)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la modification des taux unitaires et de l'indexation prévue au contrat GG-23-047 pour l'abonnement à un outil de paiements de constats et ententes en ligne, soit les solutions Constats Express et Transphere, attribué de gré à gré à PG Solutions inc., portant ainsi le montant estimé de ce contrat à 653 831,78 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) CONCERNANT L'AJOUT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LA LIGNE 284 DESSERVANT LA VILLE DE BOUCHERVILLE POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2023-1943)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 284 desservant la Ville de Boucherville pour l'année 2023 et le financement complet par la Ville de Longueuil des coûts d'exploitation de ce service, incluant les dépenses découlant de l'initiative tarifaire;

2° de prendre acte de la résolution de la Ville de Boucherville par laquelle cette dernière s'engage au paiement de la quote-part pour un montant estimé à 249 355 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.14**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE POUR LA PARTICIPATION DE SON SERVICE DE POLICE DANS LA POURSUITE DU PROJET PILOTE DU PROGRAMME C3ESSES (SD-2023-1818)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention d'aide financière avec le ministre de la Justice concernant le versement d'une aide financière à la Ville pour la participation de son service de police dans la poursuite du projet pilote du Programme C3ESSES, pour une période débutant le 1^{er} avril 2023 et prenant fin le 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.15**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-112-1 ET DU RÈGLEMENT L-132, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-1984)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° le *Règlement L-112-1 modifiant le Règlement L-112 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt décrétés par ce règlement de 48 998 000 \$ portant ainsi le montant total à 74 219 000 \$ pour financer la réalisation des études, du dossier d'opportunité, du dossier d'affaires, du programme fonctionnel et technique ainsi que des plans et devis nécessaires à la réalisation de projets pour les centres d'exploitation du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 1^{er} juin 2023;

2° le *Règlement L-132 décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures pour l'électrification du centre d'exploitation de Saint-Hubert et autorisant un emprunt de 16 788 000 \$*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 1^{er} juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.16

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE EN VERTU DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DES SINISTRES POUR LA TEMPÊTE PRINTANIÈRE SURVENUE LE 5 AVRIL 2023 (SD-2023-2143)

CONSIDÉRANT que le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023, a été mis en œuvre par l'arrêté 0019-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 25 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser la présentation d'une demande en vertu du Programme général d'assistance financière lors des sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023, pour la tempête printanière survenue le 5 avril 2023;

2° de désigner la Directrice des finances et trésorière de la Ville à titre de mandataire et de l'autoriser à signer la demande d'assistance financière ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-230704-12.17**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE S'APPLIQUANT AUX PERSONNES SALARIÉES COLS BLEUS AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 307 (SD-2023-1917)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, de prendre l'orientation d'approuver la convention collective s'appliquant aux personnes salariées cols bleus avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 307, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.18**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-036 POUR LA SOUSCRIPTION À MICROSOFT SENTINEL (SD-2023-1113)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le GG-23-036 pour la souscription à Microsoft Sentinel, pour une période de trois ans, à Microsoft, par l'entremise du ministre de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant estimé à 1 034 775 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.19**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-010 POUR LA LOCATION D'UNE SOLUTION DE SUIVI DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT PAR TÉLÉMÉTRIE ET DE GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES NON-URGENTS ET EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCAL (SD-2023-1786)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat APP-23-010 pour la location d'une solution de suivi des opérations de déneigement par télémétrie et de géolocalisation

des véhicules non-urgents, pour une période de dix ans, au plus bas soumissionnaire conforme, NSIM Technologie inc., pour un montant estimé à 2 509 973,24 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 57 367,46 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin;

3° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 561 131,75 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.20

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-034 POUR L'IMPLÉMENTATION DE MICROSOFT SENTINEL ET L'ACQUISITION D'UN SERVICE DE TÉLÉSURVEILLANCE DE CYBERSÉCURITÉ (SD-2023-1888)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-034 pour l'implémentation de Microsoft Sentinel et l'acquisition d'un service de télésurveillance de cybersécurité, pour une période de six ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Systèmes de sécurité Hitachi, pour un montant estimé à 1 199 327,22 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.21

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-058 POUR LA RÉFECTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE 43 (SD-2023-2094)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-058 pour la réfection et le réaménagement du stationnement de la caserne 43, au plus bas soumissionnaire conforme, Univert Paysagement inc., pour un montant estimé à 1 755 280,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions

de sa soumission et du devis, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2023-388.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.22

MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-128 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 44 (SD-2023-1939)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense supplémentaire de 289 627,85 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée le directeur des biens immobiliers au contrat APP-21-128 pour les travaux de construction de la caserne 44, adjudgé à 3 Axes Construction inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-1939.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.23

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE GESTION D'UNE PARTIE DES SOMMES TIRÉES DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (SD-2023-2049)

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, pour l'année 2023-2024, l'octroi d'une somme de 2 251 369 \$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions prévues à l'entente de gestion en vigueur, la Ville de Longueuil, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, doit fixer annuellement la partie des sommes du FRR qu'elle confie à Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL);

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le versement d'une somme de 2 251 369 \$ à Développement économique de l'agglomération de Longueuil pour la réalisation de ses mandats relatifs à la promotion de l'entrepreneuriat et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

2° de conserver une enveloppe budgétaire de 700 000 \$ à partir de laquelle la Ville de Longueuil pourra établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des

ministères ou organismes du gouvernement et d'autres partenaires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.24

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVALORISATION DES ESPACES INDUSTRIELS (SD-2023-2028)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la Ville à présenter une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels, pour la réalisation du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.25

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS À L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL POUR LA PARTICIPATION DE SON CORPS DE POLICE AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE PAR LA DROGUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023 (SD-2023-1853)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant les modalités de versement de subventions à l'agglomération de Longueuil pour la participation de son corps de police au Programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour l'exercice financier 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL ÉTABLISSANT UN PARTENARIAT AFIN D'OFFRIR GRATUITEMENT LE TRANSPORT COLLECTIF POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 (SD-2023-2108)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil, établissant un partenariat afin d'offrir gratuitement le transport collectif pour la Fête nationale du Québec 2023, le 24 juin 2023;

2° de prendre acte du consentement donné par la directrice Développement du transport, portefeuille de projets et partenariats du Réseau de transport de Longueuil à ce que les termes de l'entente puissent être divulgués dans le cadre de la publication du contenu des séances de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230704-12.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE THÉÂTRE DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET HERMANITAS ET APPROPRIATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ATTRACTION, D'INTÉGRATION CITOYENNE, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES AUTRES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES 2023-2025 (SD-2023-1889)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec le Théâtre de la Ville, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 12 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Hermanitas*, pour une période prenant fin le 30 novembre 2023;

2° d'autoriser l'appropriation de 12 000 \$, taxes nettes, en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation

des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-230704-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230704-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers